



## **160751 - Un traitement de l'éjaculation rapide assimilable à la masturbation**

---

### **question**

Ma question porte sur la rapide éjaculation. Je souffre de cette maladie depuis mon mariage, il y a deux ans. Je ne satisfais pas ma femme sexuellement. J'ai interrogé certaines personnes et elles m'ont dit que cela est fréquent chez bon nombre de gens et qu'il n'y a pas de traitement. J'ai récemment découvert un traitement médical- Allah soit loué- qui consiste en des exercices et des entraînements. Il en est un qui me fait faire un geste comparable à la masturbation avec une différence. Le geste permet de maîtriser l'éjaculation. Je sais que la masturbation est interdite. Que faire quand on sait que j'ai essayé bon nombre de médicaments en vain..? Orientez moi dans cette affaire. Puisse Allah vous apporter des profits.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louanges à Allah

L'interdiction de la masturbation à l'aide de la main est confirmée par la plupart des ulémas, vu les arguments religieux allant dans ce sens. Mieux, la jouissance sexuelle est limitée selon notre charia dans les rapports sexuels avec l'épouse ou l'esclave. Cette dernière n'est pas disponible à nos jours. Tous les autres moyens de jouissance inventés par les gens en dehors de ce cadre ne sont que des moyens de se corrompre et de répandre la corruption sur terre en plus du fait que la jouissance qu'ils procurent est contraire à la voie naturelle que l'humain utilise pour se soulager sexuellement.

Quoi qu'il en soit, nous nous étonnons d'entendre dire que des gestes imitant la masturbation servent à traiter la rapidité de l'éjaculation. Ce que nous avons découvert et lu dans une dizaine de sites médicaux et consultations thérapeutiques est que la masturbation est l'une des causes de



la rapidité de l'éjaculation. Ceci est tout d'abord attesté par les médecins eux-mêmes et par ceux qui souffrent de cette pathologie. C'est pourquoi nous ne recommandons à personne d'employer ce traitement. Vous pouvez vous référer à ce lien:

[www.http://altibbi.com/question/28444/](http://altibbi.com/question/28444/)

Si le geste que vous faites entraîne la manipulation du pénis, que cela provoque la sécrétion du sperme ou pas, s'il est nécessaire dans le cadre d'un traitement médical, on peut l'utiliser quitte à le conformer à ce qui est autorisé par la loi religieuse, à savoir établir un contact directe avec l'épouse de manière à l'amener elle-même à se charger de la manipulation. Les jurisconsultes permettent à l'époux de demander à son épouse de lui pratiquer la masturbation puisqu'il a le droit de jouir de tout son corps à l'exception du coït qui passe par le derrière. Si la main de son épouse lui procure la jouissance, il n'y a aucun inconvénient.

Al-Khattab al-Maliki (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **la portée générale des termes employés dans la doctrine et dans les hadiths permet la pratique de la masturbation avec la main de l'épouse.** Allah le sait mieux. Extrait de Mawahib al-Djalil,3/406).

L'érudit Zakaria al-Ansari ach-Cahfi' (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : «On a le droit de pratiquer la masturbation à l'aide de la main de son épouse ou de son esclave comme on a le droit de jouir de toutes les parties de leurs corps, mais pas avec sa propre main, compte tenu de la parole du Très haut : «et qui préservent leurs sexes [de tout rapport], .si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent ,car là vraiment, on ne peut les blâmer; alors que ceux qui cherchent au-delà de ces limites sont des transgresseurs.» (Coran,23: 5-7). Le geste en question fait partie de ce qui est **au-delà.** Extrait d'Asnaa al-matalib,3/186).

Abou Nadja al-Hadjadjawi al-Hanbali (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **il peut se faire pratiquer la masturbation à l'aide de la main de sa femme** Extrait d'al-Iqna. Voir son commentairekashf al-qinaa (5/188).

Allah le sait mieux.